

SAISINE



BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
2022

ET AFFECTATION DU
RÉSULTAT 2021

Adopté en séance plénière
du 16 juin 2022

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité.

Le Budget Supplémentaire (BS) pour l'année 2022 s'inscrit dans un contexte empreint d'instabilité du fait de l'évolution de l'inflation ou de l'activité économique. Une dégradation des indicateurs économiques est d'ores et déjà constatée par rapport à 2021 et devrait s'accroître dans les mois à venir. Ces incertitudes impactent le pilotage financier de la collectivité.

Le BS 2022 procède à des ajustements des montants inscrits au BP 2022 et a pour objet de reprendre les résultats cumulés des exercices précédents qui s'élèvent à + 69 M€. L'affectation de ce solde permet d'équilibrer le BS et de réduire de 9,3 M€ l'inscription d'emprunt d'équilibre pour 2022.

En recettes, les modifications d'inscriptions proposées se montent à + 81,6 M€ ; le solde des recettes de fonctionnement est de + 53 M€ et celui des recettes d'investissement de + 28,6 M€.

Si les prévisions budgétaires sont en hausse pour les fractions de TVA ou la TICPE, le CESER souligne, de nouveau, la sensibilité des recettes régionales aux aléas conjoncturels qui peuvent, en cas d'évolution défavorable, compromettre la stratégie d'investissement déployée par la collectivité.

Les inscriptions en crédits de paiement pour un montant de + 141,3 M€ représentent un ajustement de 4% par rapport au montant du BP 2022.

Le CESER émet des réserves quant à la capacité de la collectivité régionale à poursuivre la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement pour toute l'année 2022 compte tenu, par exemple, de la hausse du coût de l'énergie ou de la revalorisation annoncée du point d'indice. Dans ce cadre, il attend du Conseil régional d'identifier les marges de manœuvre dont il dispose pour contenir ses dépenses de fonctionnement sans obérer le soutien apporté aux acteurs du territoire.

Toujours au regard du contexte incertain pour le deuxième semestre 2022, le CESER préconise à la collectivité régionale d'opérer des choix stratégiques en matière d'investissement en privilégiant les domaines et actions les plus porteurs tant pour la transition écologique que pour l'attractivité du territoire et générant l'effet levier le plus important. En effet, les investissements réalisés à court terme généreront des recettes et des économies à moyen et long terme.

FORMATION ET LYCÉES

Le CESER relève les augmentations prévues dans le BS 2022 et souhaite être informé et associé à toute mise en place d'une stratégie partenariale d'anticipation des besoins de formation incontournable aujourd'hui pour faire face à cette période d'incertitude.

Les inscriptions dans le domaine des lycées sont essentiellement liées à l'inflation des dépenses d'énergie (+ 9,6 M€ de crédits de paiement de fonctionnement (CPF) pour l'électricité, + 95 M€ d'AE pour le gaz). Le CESER considère que le choix d'anticiper la consultation sur l'achat du gaz s'inscrit tout à fait dans les mesures préventives pour faire face à la crise actuelle.

Suite aux différentes revalorisations, la masse salariale concernant les Adjoints Techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement (ATTEE) est en hausse de 7,5 M€ en CPF.

Les crédits de paiement supplémentaires se déclinent de la façon suivante :

- + 3,3 M€ pour la transition énergétique des lycées à travers le plan « Lycées Verts » ;
- + 3,5 M€ pour le « financement de l'investissement des CFA » : transfert entre la section fonctionnement et la section d'investissement ;
- + 0,6M€ pour abonder le plan d'urgence étudiants.

Le CESER s'interroge sur l'absence d'inscriptions budgétaires supplémentaires pour l'équipement général et les équipements pédagogiques des lycées compte tenu de la hausse des coûts des matières premières.

ÉCONOMIE

Le CESER demande des précisions sur le montant des dividendes du fonds Alsace création qui lui semble anormalement élevé. Le CESER demande la liste des participations du Conseil régional dans les différents fonds d'investissements ainsi que la liste des bénéficiaires de ces fonds.

Le financement complémentaire du projet « Vittel Horizon 2030 » permettant de faire face à la hausse des coûts d'achats des matériaux pose question. Le CESER demande s'il s'agit d'une mesure spécifique à ce projet ou d'une mesure amenée à se généraliser pour aider les maitres d'ouvrages soutenus par le Conseil régional et rencontrant des difficultés pour finaliser leur programme d'investissement en raison de l'inflation.

Le CESER demande des informations concernant la Société Publique Locale évoquée dans la partie « attractivité ».

ENVIRONNEMENT

Le CESER s'interroge sur l'externalisation de l'instruction des dossiers pour : les mesures d'urgence en faveur des véhicules à faibles émissions (rapport en date du 17 mars 2022) et la mesure « chaleur renouvelable.

SPORT ET CULTURE

Le CESER s'interroge sur l'importance et la raison du montant dédié au stade de la Meinau de Strasbourg.

Le CESER note l'inscription nouvelle de 0,9 M€ d'autorisations d'engagement (AE) pour le soutien à la création artistique, à la diffusion culturelle et en faveur du patrimoine. Le CESER, qui a recueilli de nombreux retours de compagnies théâtrales concernant la diminution sensible de leur subvention régionale, s'interroge sur la mise en cohérence de ce montant par rapport aux besoins exprimés.

TRANSFRONTALIER

Le CESER s'étonne et s'interroge de l'ajustement à la baisse des dépenses d'investissement constatées à la ligne « Assurer le rayonnement international et transfrontalier à travers la coopération ». Le CESER souhaite connaître le détail de ces réductions de crédits, alors que le transfrontalier pèse très marginalement dans l'ensemble du budget régional.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

S'agissant des objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement, le CESER Grand Est s'interroge sur les modalités de mise en œuvre de cette maîtrise et les possibles conséquences sur le niveau et la qualité de l'offre de service. A ce titre il souhaite pouvoir disposer d'une vision pluriannuelle (2022-2028).

Le CESER rappelle la position prise sur le BP 2022 afférente au financement à moyen terme des lignes de desserte fine des territoires. Ceci est d'autant plus important dans la perspective du volet mobilités du prochain CPER. A ce titre le CESER souhaiterait avoir une visibilité et des informations sur l'état d'avancé des discussions en cours entre l'État et le Conseil régional.

S'agissant de l'offre « Offrir un service de qualité aux voyageurs » : le CESER Grand Est rappelle que la qualité de service ne saurait se résumer aux deux indicateurs utilisés le plus couramment pour mesurer la performance à savoir régularité et ponctualité. Il préférerait que cette qualité de service soit mesurée avec des indicateurs complémentaires à l'instar de ceux utilisés par des observatoires et des associations d'usagers.

Le CESER Grand Est a pris acte de la suspension des règlements dans le cadre de la convention TER et souhaiterait avoir plus de précisions sur le sujet.

Le CESER :

- souligne, de nouveau, la sensibilité des recettes régionales aux aléas conjoncturels qui peuvent, en cas d'évolution défavorable, compromettre la stratégie d'investissement déployée par la collectivité ;
- attend du Conseil régional d'identifier les marges de manœuvre dont il dispose pour contenir ses dépenses de fonctionnement sans obérer le soutien apporté aux acteurs du territoire ;
- préconise à la collectivité régionale d'opérer des choix stratégiques en matière d'investissement en privilégiant les domaines et actions les plus porteurs pour l'attractivité du territoire et générant l'effet levier le plus important ;
- souhaite être informé et associé à toute mise en place d'une stratégie partenariale d'anticipation des besoins de formation incontournable aujourd'hui pour faire face à cette période d'incertitude ;
- considère que le choix d'anticiper la consultation sur l'achat du gaz s'inscrit tout à fait dans les mesures préventives pour faire face à la crise actuelle ;
- s'interroge sur l'absence d'inscriptions budgétaires supplémentaires pour l'équipement général et les équipements pédagogiques des lycées compte tenu de la hausse des coûts des matières premières ;
- demande la liste des participations du Conseil régional dans les différents fonds d'investissements ainsi que la liste des bénéficiaires de ces fonds
- demande des informations concernant la Société Publique Locale évoquée dans la partie « attractivité » ;
- s'interroge sur l'importance et la raison du montant dédié au stade de la Meinau de Strasbourg
- a recueilli de nombreux retours de compagnies théâtrales concernant la diminution sensible de leur subvention régionale et s'interroge sur la mise en cohérence de ce montant par rapport aux besoins exprimés ;
- s'interroge de l'ajustement à la baisse des dépenses d'investissement constatées à la ligne « Assurer le rayonnement international et transfrontalier à travers la coopération » ;
- rappelle la position prise sur le BP 2022 afférente au financement à moyen terme des lignes de desserte fine des territoires.



EXPLICATION DE VOTE

EXPLICATION DE VOTE DE MEMBRES DU CESER REPRÉSENTANT LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

Budget supplémentaire

La CFDT approuve l'abandon de locations au profit d'acquisitions de locaux. Cependant les membres du CESER s'étonnent de ne pas disposer de l'inventaire des biens immobiliers de la Région et s'interrogent sur l'existence d'une véritable politique immobilière.

Eu égard à la situation actuelle, la CFDT s'inquiète de l'évolution des conditions de travail des salariés, des élus et des membres du CESER en découvrant des projets de vente sur les sites de Châlons-en-Champagne, Colmar et Metz.

Affectation du résultat

La CFDT souligne que sans l'obtention d'un rescrit fiscal, le remboursement de TVA, la sous-exécution concernant les fonds de l'apprentissage, etc. le déficit de l'exercice aurait entraîné une diminution non négligeable du fonds de roulement qui demeure un point de vigilance important.

Mélanie BLANDIN, Najat COTTUN, Bartolina CUCUZZELLA, Adrien ETTWILLER, Didier GABRIEL, Alex GORGE, Philippe GUETH, Roland HARLAUX, Erwan LE QUELLEC, Dominique LEDEME, Bruno MALTHET, Corinne MARCHAL, Paul NKENG, Brigitte RITZENTHALER, Francine PETER, Marie-Andrée SEGUIN



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**



www.ceser-grandest.fr



<https://www.facebook.com/ceserge/>



<https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00